

Communiqué de Presse

La France Mutualiste et Fonpel Distribution s'associent pour le réemploi de l'épargne retraite des élus locaux

Paris La Défense, 19 novembre 2025

La France Mutualiste et Fonpel s'associent pour accompagner les élus locaux dans le réemploi et la valorisation de leur épargne retraite. Ce partenariat a pour objectif de leur offrir des solutions de replacements adaptées lorsque la liquidation de leur retraite se fait en capital.

À l'approche des élections municipales de mars 2026, Fonpel Distribution, qui distribue le régime de retraite supplémentaire des élus auprès de 15 000 adhérents, et La France Mutualiste, mutuelle d'épargne individuelle du groupe Malakoff Humanis, unissent leurs forces pour accompagner les élus locaux dans la gestion de leur épargne retraite.

Fonpel va ainsi recommander La France Mutualiste à tous ses adhérents dont la liquidation de leur retraite supplémentaire se fera en capital¹ Ces adhérents au régime de retraite Fonpel pourront ainsi bénéficier d'un placement performant, avec un taux de rendement de 3,60 %² servi en 2024 sur le fonds en euros de son contrat d'assurance vie multisupport Actépargne².

En plus, ces adhérents de Fonpel pourront bénéficier d'un parcours client flexible : 100% digital ou accompagné d'un conseiller à distance ou en agence. En 2024, La France Mutualiste a lancé sa plateforme de souscription omnicanale, unique sur le marché, qui permet de répondre simplement aux besoins des nouveaux prospects.

La France Mutualiste souhaite offrir aux élus locaux une solution clé en main pour l'emploi de leur capital, avec un service entièrement garanti en France³. Fidèle à son engagement de proximité, la mutuelle réaffirme son ancrage dans les territoires grâce à un réseau de conseillers déployés sur l'ensemble de la France.

¹ La rente peut être versée sous forme de capital si elle n'atteint pas le seuil de 1 320€ par an (art. A.160-2 du Code des assurances).

² Taux net de frais de gestion et brut de prélèvements sociaux et fiscaux, du fonds en euros du contrat. Les rendements passés ne préjugent pas des rendements futurs.

³ En 2025, La France Mutualiste a obtenu les deux certifications « Service France Garanti » et « service client 100% en France », décernées par le bureau Veritas et créées par l'Association française de la relation client.

Accélération du plan de développement de La France Mutualiste

Avec ce partenariat, La France Mutualiste mise sur l'accélération de son plan de développement et confirme son ambition d'élargir son portefeuille d'adhérents au-delà de son cercle affinitaire historique. La mutuelle poursuit ainsi son déploiement sur le marché BtoBtoC qui vient compléter l'offre BtoC historique et l'offre BtoB lancée en septembre 2025 avec Meilleurtaux Placement.

« Ce partenariat avec Fonpel illustre notre volonté d'accompagner les élus locaux en leur offrant des solutions d'épargne simples, performantes et sécurisées. Il s'inscrit pleinement dans notre stratégie de développement, qui vise à élargir notre audience au-delà de notre cercle affinitaire historique et démontre le succès de notre plateforme omnicanale : un outil clé en main et facilement intégrable par nos partenaires », témoigne Florian Boursier, directeur général adjoint en charge de la stratégie de La France Mutualiste.

« Fonpel a sélectionné pour ses adhérents un contrat d'épargne sûr et performant, en complément du régime de retraite des élus locaux. De surcroît, en 2026, les adhérents Fonpel seront nombreux à arrêter leur mandat d'élu et à demander la liquidation de leur compte retraite. Beaucoup seront en recherche d'une solution souple de placement pour cette épargne. C'est donc pour répondre à ces deux besoins que Fonpel a conclu un partenariat avec La France Mutualiste, assureur de l'économie sociale et solidaire. Cet accord a vocation à s'étendre vers d'autres formules de La France Mutualiste afin d'offrir davantage de services à nos adhérents », déclare Jean-Paul Lefebvre, secrétaire général de l'Association Fonpel.

A propos de La France Mutualiste :

La France Mutualiste est la mutuelle d'épargne individuelle du Groupe Malakoff Humanis. Forte d'une expérience acquise depuis plus de 130 ans, elle a l'ambition de permettre à tous les Français de se constituer une épargne solide et de construire leur retraite. Avec ses 491 collaborateurs, 240 bénévoles, et un réseau de 58 agences, La France Mutualiste conseille et accompagne 226 599 adhérents dans leur stratégie d'épargne.

En 2024, La France Mutualiste affiche un chiffre d'affaires de 665,6 millions d'euros et un taux de solvabilité de > 250%, reflétant sa solidité financière et la confiance de ses adhérents.

Ses valeurs de solidarité, de transparence et de proximité guident son engagement. De plus, sa politique ambitieuse d'investissement responsable vise à concilier performance financière et impact positif sur la société et l'environnement.

Plus d'informations sur la-france-mutualiste.fr

La France Mutualiste, Tour Pacific, 11-13 cours Valmy, 92977 PARIS LA DEFENSE CEDEX, Mutuelle nationale de retraite et d'épargne soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, Immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° SIREN 775 691 132.

Contacts presse :

Marine Lathuillière – m.lathuilliere@la-france-mutualiste.fr – 06 65 12 56 08

Emmanuelle Pionnier – emmanuelle.rp@oxygen-rp.com – 06 09 09 15 06

A propos de Fonpel

Fonpel est le régime de retraite supplémentaire dédié aux élus locaux, créé il y a plus de 30 ans à l'initiative de l'Association des maires et des présidents d'intercommunalité de France. Il permet aux élus percevant une indemnité de fonction de bénéficier, à l'issue de leur mandat, d'une retraite versée sous forme de capital ou de rente viagère régulièrement revalorisée, dont le montant ne peut jamais diminuer. En cas de décès, le capital est transmis au(x) bénéficiaire(s) désigné(s).

Ce régime offre également la possibilité de cotiser rétroactivement sur des périodes de mandat antérieures, sous réserve que cette démarche intervienne avant la fin du mandat en cours.

Le financement repose sur une contribution partagée : une retenue sur les indemnités de fonction de l'élu et une participation de la collectivité, prévue par la loi (article L.2321-2 du CGCT).

Gouvernance et gestion

Le régime Fonpel est souscrit par l'Association FONPEL, régie par la loi du 1er juillet 1901 et basée au 41 quai d'Orsay – 75007 Paris.

L'Association a pour mission notamment de développer entre les élus des solidarités leur permettant de bénéficier d'une retraite supplémentaire.

La gestion financière du régime est assurée par **CNP Retraite**, Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances (SA au capital de 50 039 269€ – siège : 4 promenade Cœur de Ville, 92130 Issy-les-Moulineaux – RCS Nanterre 892 347 501).

La distribution est assurée par **Fonpel Distribution** (SAS au capital de 200 000€ – siège : 41 quai d'Orsay, 75007 Paris – RCS Paris 880 454 855 – courtier d'assurance ORIAS n°20002241, www.orias.fr), en partenariat avec **Relyens SPS** (SA au capital de 52 875€ – siège : route de Creton, 18110 Vasselay – RCS Bourges 335 171 096), qui intervient en qualité d'intermédiaire d'assurance et de gestionnaire administratif et commercial du régime.

Plus d'informations sur www.fonpel.com

Contacts presse :

Delphine Breure – delphine.breure@amf.asso.fr – 01 44 18 13 97